

LOCAUX, HORAIRES ET CAPACITÉ D'ACCUEIL

ESPACE ENFANCE FAMILLE

38 rue de l'Amirauté à Fort-Mardyck
Ouvert du Lundi au Vendredi
de 7h30 à 18h

Capacité d'accueil :
15 enfants
(de 10 semaines à 4 ans)



DOCUMENTS DISPONIBLES

Règlement de fonctionnement, Pré-Demande Crèche
à l' Espace Enfance Famille,
au Centre Socioculturel ou téléchargeable sur le site de l' AFMACS
www.afmacs.com



31 rue de l'Amirauté
Fort-Mardyck
59430 Dunkerque
03 28 21 56 84
secretariat@afmacs.com



**SI VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE
CONTACT AVEC :**

Caroline FONTAINE

Directrice du Multi Accueil

au 03.28.21.56.84

ou 06.98.31.57.57

Par @mail:

multiaccueil.direction@afmacs.com

ou

Isabelle LEMAIRE

Coordinatrice Petite Enfance Enfance
Famille

Responsable du RPE (Relais Petite Enfance)

au 07.49.79.80.28

Par @mail: coordo.rpe@afmacs.com

Mise à jour en janvier 2026

PETITE CRÈCHE



Multi Accueil
Les P'tits Mous

Espace Enfance Famille

L'Agrément de l'établissement et le suivi technique sont assurés par
le Conseil Départemental avec le service de la
Protection Maternelle et Infantile (PMI).
et soutenu par la CAF

3 TYPES D'ACCUEIL

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Le Multi Accueil est avant tout un espace de jeu et de rencontre, où votre enfant est libre de participer aux animations qui lui sont proposées, ce qui contribue à son éveil et à l'acquisition d'une certaine autonomie.

Tout ceci l'amène progressivement vers un apprentissage à la vie en collectivité sous le regard et l'accompagnement bienveillant d'une équipe de professionnelles de la petite enfance (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaire puéricultrice, animatrices petite enfance)



L'ACCUEIL RÉGULIER Crèche

Mode d'accueil adapté à vos amplitudes horaires de travail
Avec un contrat établi entre la structure et vous.
Accueil possible de 1 à 5 jours par semaine, entre 7h30 et 18h
Paiement mensualisé

L'ACCUEIL OCCASIONNEL Halte Garderie

L'accueil n'est pas sujet à un contrat, c'est un mode d'accueil qui vous offre une solution ponctuelle de quelques heures par semaine
Vous pouvez réserver des séances par téléphone en fonction de vos besoins du moment et des disponibilités de la structure
Accueil entre 8h30 /11h30 et 15h/17h30
Paiement mensuel suivant les présences de votre enfant

L'ACCUEIL D'URGENCE ou de dépannage

En cas de situation imprévue et urgente(hospitalisation, remplacement du mode d'accueil habituel..)ces situations nécessitent une réponse rapide, adaptée et limitée dans le temps pour vous soutenir durant cette période

POUR L'ACCUEIL RÉGULIER (crèches) :

Une demande de Pré-inscription est nécessaire auprès de la responsable avant la validation de votre place par la commission d'attribution. Si votre place vous est attribuée, vous serez informé par la responsable qui conviendra avec vous d'un rendez- vous pour procéder à l'inscription définitive

POUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL (Halte-garderie) :

La demande peut être faite directement au Multi Accueil, un Rendez –vous sera programmé avec vous pour procéder à l'inscription de votre enfant.

DANS LES 2 CAS, LORS DE L'INSCRIPTION MERCI DE VOUS MUNIR :

- Du livret de famille
- Du carnet de vaccination.
- Du certificat médical d'aptitude à la collectivité établi par le médecin traitant, exigé lors de la 1ère inscription.
- De l'ordonnance précisant la conduite à tenir en cas de fièvre.
- Du numéro d'allocataire et du quotient familial :
Attestation CAF
- En cas de séparation ou de divorce, de la photocopie du jugement (uniquement la partie réservée à la garde de l'enfant) ou d'une attestation de garde de l'enfant.
- De la fiche Famille/Enfant disponible dans le règlement de fonctionnement

